

Les directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation se sentent oubliés

Peu nombreux, ces personnels réclament une réforme de leur statut et une revalorisation de leurs indemnités. La profession n'attire plus.

Le Monde, par Jean-Baptiste Jacquin, le 5 septembre 2022

https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/05/les-directeurs-penitentiaires-d-insertion-et-de-probation-se-sentent-oublies_6140249_3224.html#xtor=AL-32280270

Pour leur plus grand malheur, ils ne sont pas très nombreux. L'appel à un rassemblement national, le 20 septembre à Paris, des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation (DPIP) ne fera guère de bruit, alors qu'ils sont environ 500 en France. Ces personnels d'encadrement des services départementaux de prise en charge de la politique de probation et de réinsertion des 175 000 personnes sous main de justice en milieu ouvert, des 15 000 personnes sous bracelet électronique et des 72 000 détenus réclament du ministère de la justice une réforme de leur statut et une revalorisation de leurs indemnités.

Cette infériorité numérique par rapport aux 8 000 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation qu'ils encadrent et aux 30 000 surveillants de prison explique qu'ils semblent avoir été oubliés. Toutes les autres catégories de personnels de la pénitentiaire ont obtenu depuis 2017 des améliorations de statut et de revenus.

Malgré l'approche des élections professionnelles propices à la concurrence, le SNDP-CFDT, le Snepap-FSU et l'UNDPIP-CFE-CGC, qui ont totalisé 96 % des voix chez ces personnels lors du précédent scrutin, avaient choisi de se réunir en intersyndicale début 2021. En vain jusqu'ici, malgré de multiples réunions. « *La direction de l'administration pénitentiaire et le cabinet du ministre de la justice entendent nos revendications qu'ils disent trouver légitimes. Selon eux, les méchants qui bloquent, c'est la DGAFP [direction générale de l'administration et de la fonction publique]* », à Bercy, résume Flavie Rault, secrétaire générale du SNDP.

Responsabilités accrues

Créé à l'origine pour tenter de rapprocher le statut des DPIP de celui des directeurs des services pénitentiaires, chargés des prisons, et historiquement mieux payés, le SNDP a révisé ses priorités. « *On cherche maintenant à être mieux payés que les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation qu'on encadre* », affirme M^{me} Rault. Avec les heures supplémentaires payées à ces derniers et non aux cadres, les écarts de rémunérations se sont réduits à néant.

Une tendance d'autant plus mal vécue que les responsabilités et contraintes imposées aux DPIP se sont alourdies avec les politiques de lutte contre la radicalisation et les violences intrafamiliales. Depuis la mort de Chahinez Boutaa, tuée en pleine rue à Mérignac (Gironde) par son ex-conjoint en mai 2021 – un féminicide qui avait révélé des dysfonctionnements de

l'Etat –, ils doivent ainsi se répartir dans chaque département des astreintes afin d'être mobilisables jour et nuit 365 jours par an. « *L'administration veut pouvoir répondre très rapidement quand il se passe quelque chose et souhaite avoir accès aux informations* », explique Estelle Carraud, secrétaire générale du Snepap-FSU.

Au point que cette profession aux avant-postes de la prévention de la récidive, politique publique soutenue par les gouvernements successifs, n'attire plus. « *Sur 22 postes proposés en 2022 au concours interne, seuls six ont été pourvus* », détaille M^{me} Carraud, selon qui, lors de la campagne de mobilité interne de ce printemps, « *95 postes vacants étaient affichés* ». Autre indicateur inquiétant, le nombre de DPIP sollicitant et obtenant un détachement à l'extérieur a triplé en quatre ans.